

# Question qui fâche...

№ 3

## **Pourquoi ne pas aller travailler en préfecture ?**

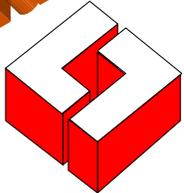
□ On a d'abord envie de retourner la question : pourquoi aller travailler en préfecture, quelle plus-value cela apportera-t-il en terme de service public, d'efficacité opérationnelle ou de gestion de projet, de service à l'usager, de management et de GRH ??? Car les préfectures se caractérisent par un management suranné et un encadrement ultra sédentaire ; quand les services regroupés dans le MEDAD ont fait la preuve de leur capacité à se réformer avec efficacité et leurs personnels, au premier rang desquels les ITPE, celle de leur polyvalence et de leur mobilité.

□ Le développement durable nécessitant une approche transversale, cette intégration pourrait de prime abord être séduisante. Pourtant, elle ne résiste pas à l'analyse car elle porte en germe un risque d'affaiblissement majeur de l'action locale de l'Etat. En effet, il est fondamental de distinguer l'instruction technique, qui repose sur une analyse pluridisciplinaire, et le choix politique final qui est le résultat de l'arbitrage préfectoral. L'intégration gênera ce travail d'analyse en faisant écran entre les ministères techniques et les services et en bloquant de fait le fonctionnement en réseau. On peut alors redouter des positions de l'Etat plus édulcorées qui, pour être politiquement correctes, entraîneraient une perte de pertinence et iraient à l'encontre de l'objectif de prise en compte du développement durable. De surcroît, le préfet y perdra sa position d'arbitre...

□ On peut surtout craindre pour le devenir même des missions techniques dont on sait qu'elles ne sont pas les favorites de nombre de préfets ; avec le risque que, par effet de dominos, elles ne disparaissent progressivement de tout le territoire. D'ailleurs, quand il devra arbitrer dans la répartition des ETP, le préfet tendra naturellement à privilégier ce qu'il connaît. D'où une faible attractivité des postes qui se traduira par une perte de compétence individuelle et collective.

**Lundi :**  
**Les agences, c'est pas bien ?**

**tous à Paris  
le 6 mars**



# Et si...

№ 3

## **... le préfet décidait seul des mutations ?**

C'est ce que prévoit la RGPP dont les premières conclusions indiquent qu'il « disposera d'une plus grande marge de manœuvre [...] pour permettre une plus grande mobilité fonctionnelle des agents et mieux répartir les effectifs entre les services placés sous son autorité ». Il est de surcroît prévu que la gestion des personnels se fera par « bassins d'emplois ».

La volonté de renvoyer la gestion des moyens et des effectifs au niveau local donnera donc tous pouvoirs aux préfets et soumettra l'ensemble des politiques ministérielles aux diktats du seul corps préfectoral : lui seul sera habilité à faire les arbitrages pour la distribution des ETP entre les missions. Outre qu'il risque fort de privilégier son « cœur de métier », cela pourrait entraîner des disparités entre les territoires tant du fait des choix du préfet au sein de sa propre région que de l'absence de « péréquation » par le niveau national entre les régions elles-mêmes.

C'est la fin de la gestion nationale des corps, pour ceux qui en bénéficiaient... Ce n'est évidemment pas sans danger pour la construction des carrières et des compétences ni, paradoxalement, pour la mobilité dans un corps qui en a pourtant fait un de ses points forts, comme celui des ITPE.

Le risque supplémentaire est que le préfet veuille calquer les modes de gestion de sa préfecture sur tous les corps. Par exemple, il pourrait décider des mobilités selon un cycle annuel unique, et estimer, par comparaison avec les usages dans sa préfecture, que 3 ans d'ancienneté sur un poste, ce n'est pas suffisant et refuser les mutations en conséquence, prétextant d'ailleurs qu'il n'y a pas d'emploi pour l'agent ailleurs dans le bassin... et l'agent ne pourra présenter aucun recours à la CAP, les instances paritaires ayant toutes été supprimées !

**Lundi :**  
**Et si... toutes les infrastructures étaient confiées à des opérateurs ?**

**tous à Paris  
le 6 mars**

